



Commission économique pour l'Europe**Comité des politiques de l'environnement****Session extraordinaire**

Genève, 9-12 mai 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la session extraordinaire****Qui se tiendra au Palais des Nations à Genève et s'ouvrira le lundi
9 mai 2022 à 15 heures*****I. Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.
2. Développement durable dans la région de la Commission économique pour l'Europe.
3. Neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » :
 - a) Préparatifs du pays hôte ;
 - b) Documents thématiques de fond ;
 - c) Évaluation paneuropéenne de l'environnement ;
 - d) Rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'Initiative de Batumi pour une économie verte ;
 - e) Rapport final sur la mise en œuvre de l'Action de Batumi pour un air plus pur ;
 - f) Projet d'ordre du jour provisoire ;
 - g) Propositions pour le document final ;
 - h) Ressources nécessaires ;
 - i) Manifestations parallèles ;
 - j) Inscription.

* Des procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants qui participent à des réunions au Palais des Nations. Les représentants sont donc priés de remplir le formulaire d'inscription en ligne (<https://indico.un.org/event/36346/registration/>). L'inscription sera possible du lundi 14 février au lundi 25 avril 2022. Avant de se rendre à la réunion, les représentants doivent retirer un badge au Groupe des cartes d'accès et d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles sur le site de la CEE (<https://unece.org/practical-information-delegates>). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (+41 22 917 1911).



4. Études de la performance environnementale.
5. Exposé et échange de vues sur la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement.
6. Élection du Bureau.
7. Questions diverses.
8. Liste des décisions.
9. Clôture de la session.

II. Annotations

1. Aux termes du plan de réforme du processus « Un environnement pour l'Europe » (ECE/CEP/S/152, annexe I, et Corr.1) adopté par le Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE) en 2009, puis approuvé par la CEE, le Comité est l'organisme chargé d'organiser les préparatifs des conférences ministérielles « Un environnement pour l'Europe ». Conformément au plan de réforme, qui dispose que des sessions extraordinaires du Comité pourraient être programmées, si nécessaire, au cours de l'année qui précéderait la Conférence, le Comité est convenu, à sa vingt-septième session (Genève, 3-5 novembre 2021), d'organiser une session extraordinaire qui se tiendrait à Genève du 9 au 12 mai 2022¹.

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

2. La Présidente du Comité des politiques de l'environnement de la CEE ouvrira la session extraordinaire. Le Comité sera ensuite invité à adopter son ordre du jour tel qu'il est énoncé dans le présent document (ECE/CEP/S/2022/1). Le calendrier provisoire est présenté dans le document d'information n° 1².

2. Développement durable dans la région de la Commission économique pour l'Europe

3. Le secrétariat informera le Comité des principaux faits nouveaux survenus au niveau régional concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et notamment des principaux résultats de la sixième session du Forum régional pour le développement durable de la CEE (Genève (réunion hybride), 6 et 7 avril 2022), soumis en tant que contribution de la région de la CEE à la dixième session du forum politique de haut niveau pour le développement durable (New York, 5-7 juillet et 11-15 juillet 2022).

4. Le Comité pourra, s'il le juge approprié, décider d'examiner les informations fournies.

3. Neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »

5. À sa vingt-septième session, le Comité a invité son Bureau à poursuivre, avec l'appui du secrétariat et en coopération avec les parties intéressées, les préparatifs de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Nicosie, 5-7 octobre 2022). À cet égard, le Comité a demandé au secrétariat et aux partenaires du processus « Un environnement pour l'Europe » de réviser et d'élaborer un certain nombre de documents en prévision de la Conférence³.

¹ ECE/CEP/2021/2, par. 72 b).

² On trouvera des renseignements et des documents relatifs à la réunion sur la page du site Web de la CEE consacrée à la session extraordinaire du Comité (<https://unece.org/info/Environmental-Policy/Committee-on-Environmental-Policy/events/364855>).

³ ECE/CEP/2021/2, par. 20 b), 25 d) et 32 b).

6. Le Comité sera invité à examiner l'état d'avancement des préparatifs de la Conférence en ce qui concerne un certain nombre de questions et d'activités présentées ci-dessous et à donner de nouvelles directives afin de faire en sorte que tous les préparatifs soient achevés en temps voulu. Les procédures d'organisation de la Conférence, adoptées par le Comité à sa dernière session, sont énoncées dans le document ECE/CEP/2021/7.

a) Préparatifs du pays hôte

7. À sa vingt-septième session, le Comité a remercié Chypre, pays hôte de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », y compris la troisième Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement, pour les informations fournies⁴.

8. Le représentant de Chypre sera invité à informer le Comité des préparatifs en cours pour l'accueil de la Conférence.

9. Le Comité sera invité à examiner les informations fournies.

b) Documents thématiques de fond

10. À sa vingt-septième session, le Comité a examiné les versions préliminaires de deux documents thématiques de base sur les thèmes de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » et a prié :

- Ses membres de faire des suggestions et des propositions concrètes sur les versions préliminaires de ces documents et de les adresser au secrétariat, dans l'idéal avant la fin novembre, et au plus tard le 31 décembre 2021 ;
- Le Bureau de poursuivre, avec l'appui du secrétariat et en coopération avec les parties intéressées, l'élaboration des deux projets de document et de les soumettre à la session extraordinaire du Comité en mai 2022⁵.

11. Le Comité sera invité à examiner les informations fournies, y compris les deux projets révisés de documents thématiques de base, intitulés « Greening the economy in the pan-European region: working towards sustainable infrastructure » (Pour une économie plus verte dans la région paneuropéenne : œuvrer à la mise en place d'infrastructures durables) (document d'information n° 2) et « Applying principles of circular economy to sustainable tourism » (Appliquer les principes de l'économie circulaire au tourisme durable) (document d'information n° 3). Il sera également invité à convenir des prochaines étapes et à indiquer comment poursuivre l'élaboration des documents thématiques, dans le but de les soumettre à la Conférence en tant que documents officiels.

c) Évaluation paneuropéenne de l'environnement

12. À sa vingt-cinquième session (Genève, 13-15 novembre 2019), le Comité a prié le secrétariat et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) de procéder, en étroite coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement, à une évaluation thématique limitée, fondée sur des indicateurs⁶, sous réserve de la disponibilité des ressources.

13. À sa vingt-septième session, le Comité a accueilli favorablement le projet d'éléments de l'évaluation et a pris note des progrès accomplis ainsi que du calendrier et des prochaines étapes de l'évaluation et :

- A décidé de présenter ses observations sur le projet d'éléments, en particulier sur le projet de résumé à l'intention des décideurs, avant le 30 novembre 2021 ;
- A demandé au secrétariat de soumettre le projet complet de l'évaluation paneuropéenne et le projet de résumé à l'intention des décideurs pour consultation avec les États membres de la CEE au plus tard le 15 février 2022 et a décidé de

⁴ Ibid., par. 41.

⁵ Ibid., par. 25 c) et d).

⁶ ECE/CEP/2019/15, par. 37 k) ii).

communiquer des observations au secrétariat au plus tard un mois après avoir reçu ces textes⁷.

14. Le Comité recevra des informations sur l'état d'avancement de l'élaboration de l'évaluation thématique paneuropéenne de l'environnement, limitée et fondée sur des indicateurs, ainsi qu'un résumé de ses principales conclusions et orientations (document d'information n° 4).

d) Rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'Initiative de Batumi pour une économie verte

15. À sa vingt-septième session, le Comité :

- A pris note du projet de liste de documents à élaborer pour la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » ;
- A salué le fait que les pays poursuivent les activités entreprises au titre du Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l'environnement et de l'Initiative de Batumi pour une économie verte ;
- A accueilli avec satisfaction la proposition de la Suisse visant à poursuivre l'élaboration d'un catalogue de mesures à adopter au titre des éventuels engagements volontaires pris dans le cadre de l'Initiative de Batumi pour une économie verte sur les deux thèmes de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », a chargé la Suisse de créer et de réunir un groupe ad hoc pour établir le catalogue, et a invité les membres du Comité et les autres parties prenantes à se manifester s'ils souhaitaient se joindre au groupe⁸.

16. Le Comité sera informé des progrès réalisés dans l'élaboration du rapport sur la mise en œuvre de l'Initiative de Batumi pour une économie verte (document d'information n° 5) et du catalogue de mesures à adopter au titre des éventuels engagements volontaires pris dans le cadre de l'Initiative de Batumi pour une économie verte sur les deux thèmes de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (document d'information n° 6).

17. Le Comité sera invité à examiner les informations fournies, s'il le juge approprié, et à indiquer comment poursuivre l'élaboration du rapport d'étape, en vue de le soumettre à la Conférence en tant que document officiel. Il sera également invité à convenir des prochaines étapes concernant le catalogue de mesures à adopter au titre des éventuels engagements volontaires, notamment en demandant aux membres du Comité et aux observateurs intéressés de prendre des engagements volontaires dans le cadre de l'Initiative de Batumi pour une économie verte, en particulier sur les deux thèmes de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ».

e) Rapport final sur la mise en œuvre de l'Action de Batumi pour un air plus pur

18. À sa vingt-septième session, le Comité a pris note du projet de liste de documents à élaborer pour la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »⁹.

19. Le Comité sera informé des progrès accomplis en ce qui concerne l'élaboration du rapport final sur la mise en œuvre de l'Action de Batumi pour un air plus pur (document d'information n° 7) et sera invité à examiner les informations fournies, s'il le juge approprié. En outre, il sera invité à se prononcer sur les prochaines étapes et à donner des directives sur l'élaboration du rapport final, afin que celui-ci puisse être soumis à la Conférence en tant que document officiel.

⁷ ECE/CEP/2021/2, par. 25 c) et d).

⁸ Ibid., par. 32 c) à e).

⁹ Ibid., par. 32 c).

f) Projet d'ordre du jour provisoire

20. À sa vingt-septième session, le Comité a adopté le projet d'ordre du jour de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (ECE/CEP/2021/6)¹⁰ et a invité son Bureau à poursuivre, avec l'appui du secrétariat et en coopération avec les partenaires concernés, l'élaboration de l'ordre du jour annoté de la Conférence et à le soumettre au Comité pour examen à sa session extraordinaire de mai 2022.

21. Le Comité sera invité à examiner le projet d'ordre du jour révisé de la Conférence (ECE/CEP/S/2022/3) afin de l'approuver, ainsi que le projet d'organisation des travaux de la Conférence (document d'information n° 8), afin de convenir des modalités à adopter pour le débat ministériel. Il sera également invité à prendre note des informations communiquées par le secrétariat en ce qui concerne l'organisation du débat sur l'éducation au service du développement durable.

g) Propositions pour le document final

22. À sa vingt-septième session, le Comité a approuvé le cadre général et la structure du projet de déclaration ministérielle et a invité son Bureau à poursuivre, avec l'appui du secrétariat, l'élaboration de ce projet, en se fondant sur les commentaires et les suggestions de modifications que les membres du Comité et les observateurs auraient fait parvenir avant le 31 décembre 2021 au moyen de la fonction de suivi des modifications, et à le soumettre en tant que document officiel au Comité à sa session extraordinaire de mai 2022¹¹.

23. Le Comité sera invité à examiner le projet de déclaration ministérielle (ECE/CEP/S/2022/4) élaboré par son Bureau avec le soutien du secrétariat, en vue de le soumettre pour adoption à la Conférence de Nicosie.

h) Ressources nécessaires

24. Il est précisé dans le plan de réforme du processus « Un environnement pour l'Europe » que, pour les préparatifs de la Conférence ministérielle et pour la Conférence proprement dite, les ressources financières extrabudgétaires nécessaires devront continuer d'être fournies par la CEE en complément des ressources du budget de base de l'ONU. Il y est aussi indiqué que le pays hôte devra assumer la part des engagements financiers qui lui incombe¹².

25. À sa vingt-cinquième session, le Comité a accueilli avec satisfaction le document d'information n° 19 contenant l'estimation des ressources nécessaires à la préparation de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » et a invité les pays et les organisations intéressés à apporter des contributions (en espèces et en nature) à la préparation de celle-ci¹³.

26. À sa vingt-septième session, le Comité a remercié les pays qui avaient contribué financièrement à la préparation de la Conférence ou s'étaient engagés à le faire et a invité les pays et les organisations intéressés à apporter des contributions (en espèces et en nature) à la préparation de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »¹⁴.

27. Le Comité sera informé de la situation actuelle en ce qui concerne les ressources nécessaires et les annonces de contributions pour la préparation de la Conférence. Les pays et les organisations intéressés pourront indiquer au cours de la session les contributions qu'ils envisagent de fournir en vue de la préparation de la Conférence.

¹⁰ Ibid., par. 20 a).

¹¹ Ibid., par. 32 a) et b).

¹² ECE/CEP/S/152, annexe I, par. 12 g) et h).

¹³ ECE/CEP/2019/15, par. 30.

¹⁴ ECE/CEP/2021/2, par. 40.

i) Manifestations parallèles

28. Les procédures convenues pour l'organisation de la Conférence de Nicosie prévoient la tenue de manifestations parallèles¹⁵.

29. Le Comité sera invité à prendre connaissance de la liste des manifestations parallèles fournie par le secrétariat du pays hôte (document d'information n° 9).

j) Inscription

30. Le Comité sera informé du nombre d'inscriptions à la Conférence. Les délégations sont invitées à s'inscrire à la Conférence dès que possible et au plus tard le 30 juin 2022. Les dispositions relatives à la procédure d'inscription et à la constitution des délégations nationales et autres sont énoncées dans les procédures d'organisation de la Conférence¹⁶.

4. Études de la performance environnementale

31. À la présente session, le Comité conduira un examen par les pairs de la performance environnementale de l'Azerbaïdjan. Le Groupe d'experts des études de la performance environnementale établira la version finale des recommandations relatives à cet examen dans le cadre d'une réunion qui se tiendra à Genève le 30 mars et le 1^{er} avril 2022. Le Comité examinera les recommandations qui figurent dans le document d'information n° 10 en vue de leur adoption ultérieure.

32. Le Comité examinera en outre les activités récemment menées et celles qui sont prévues dans le cadre du Programme d'études de la performance environnementale.

5. Exposé et échange de vues sur la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

33. À sa vingt-septième session, le Comité a accueilli avec intérêt les informations communiquées par le PNUE concernant les résultats de la cinquième réunion de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE qui s'est tenue en ligne (les 22 et 23 février 2021) et les préparatifs menés en vue de la reprise de la réunion sous forme hybride (Nairobi, du 28 février au 2 mars 2022) et a invité le PNUE à continuer de l'informer des faits nouveaux pertinents relatifs à l'Assemblée¹⁷.

34. Le Comité sera invité à examiner les informations fournies par le PNUE et à débattre des résultats de la réunion reprise sous forme hybride.

6. Élection du Bureau

35. À sa vingt-septième session, le Comité a pris note du prochain changement de fonctions du représentant de la Belgique et est convenu d'ajouter l'élection du Bureau à l'ordre du jour de la session extraordinaire de mai 2022¹⁸.

36. Le Comité pourra, s'il le juge approprié, décider d'examiner les informations fournies.

7. Questions diverses

37. Le Comité sera invité à examiner toute autre question qui pourrait être portée à son attention. Les délégations qui souhaitent proposer que certains sujets soient traités au titre de

¹⁵ ECE/CEP/2021/7, par. 35 à 40.

¹⁶ Ibid., par. 4 à 15.

¹⁷ ECE/CEP/2021/2, par. 70.

¹⁸ Ibid., par. 75 d).

ce point de l'ordre du jour sont priées de les faire connaître au secrétariat dans les meilleurs délais.

8. Liste des décisions

38. La Présidente récapitulera chaque matin, avec le concours du secrétariat, les conclusions et les décisions adoptées la veille par le Comité. La liste des décisions sera définitivement arrêtée avant la clôture de la session.

9. Clôture de la session

39. La Présidente récapitulera, avec le concours du secrétariat, les conclusions et décisions du Comité et prononcera la clôture de la session. Le rapport de la session et la liste des participants seront établis par le secrétariat en concertation avec le Bureau et communiqués au Comité après la session. Ces documents seront affichés sur la page Web de la session.
